

# Nos

# 50 propositions pour l'avenir

## 1. Pour une société plus verte

1. Investir 15 milliards d'ici 2030 en mobilité, énergie, isolation, alimentation, etc afin d'**amplifier et accélérer la transition**. Combiné à un effort de formation, cet investissement public soutiendra les entreprises en transition et aura un effet démultiplicateur sur la création d'emplois (plus de 100.000 emplois 'verts' seront créés d'ici 2030).
2. Développer l'isolation et la rénovation énergétique en créant des **quartiers «zéro passoire énergétique»** dans le cadre d'une alliance emploi-environnement «isolation», et compléter ce dispositif en installant un tiers-investisseur public accessible pour chaque particulier ayant besoin de faire préfinancer ses travaux d'isolation par des prêts à taux zéro.
3. Amplifier l'offre ferroviaire afin d'élargir les plages horaires (rentrer en train d'un concert

ou d'un match doit être possible) et d'aboutir en journée à **minimum 4 trains/h de et vers les grandes villes et 2 trains/h sur le reste du réseau**.

4. Étendre la gratuité ciblée des transports en commun en élargissant les mesures mises en œuvre dans les TEC et à la STIB pour les jeunes (**abonnements à 1€/mois pour les 18/25 ans**) et les bénéficiaires du statut BIM et en les étendant à la SNCB.
5. Soutenir l'utilisation du vélo et le développement des infrastructures cyclables en offrant un entretien gratuit par an et en garantissant un investissement public de 50 €/an/habitant, ce qui permettra de programmer d'ici 2030 **1.000 km d'infrastructures cyclables sécurisées supplémentaires en Wallonie et 100 km à Bruxelles**.
6. Atteindre **100 % d'énergies renouvelables avant 2050**, avec une étape intermédiaire de minimum 30% en 2030. Pour y arriver : triplement



de l'éolien offshore, généralisation du photovoltaïque sur les nouvelles constructions, multiplication des interconnexions, déploiement du stockage de l'énergie et de la gestion intelligente de la demande, etc.

7. Accélérer le **déploiement de l'économie circulaire**, en développant l'éco-conception, la réparabilité et la réutilisation des biens ; en interdisant les produits plastiques à usage unique et en instaurant un taux de TVA préférentiel sur les matériaux de construction recyclés ou bio-sourcés.
8. Améliorer la santé de chacune et chacun en **luttant contre toutes les formes de pollution** (chimique, atmosphérique, sonore, intérieure, électromagnétique, lumineuse, etc) et en misant sur la prévention et la substitution des produits dangereux.
9. Rendre accessible à toutes et tous l'alimentation bio et sans OGM, en développant et soutenant le secteur et en **supprimant la TVA sur les produits bio locaux**, de telle sorte que l'objectif de 30 % de consommation bio soit atteint en 2030.
10. Mettre en œuvre une stratégie 300/30/3 (un espace vert à 300 m, 30 % du territoire protégé et couvert de vert et 3 arbres à portée de vue de chez soi) afin d'en finir avec la bétonisation à outrance et de **végétaliser massivement l'espace public et privé** tout en protégeant réglementairement un maillage vert, bleu et noir étoilé.
11. **Reconnaître l'animal comme un être sensible** et désigner un commissaire européen en charge du bien-être animal.
12. Inscrire dans la Constitution le **respect des limites planétaire** et adopter une loi Climat-Biodiversité qui ancre dans le droit belge nos engagements climatiques et de biodiversité.

## 2. Pour une société plus juste

13. Augmenter les bas et moyens revenus jusqu'à **300 euros net par mois**.
14. Mettre en œuvre l'individualisation des droits en **supprimant le statut de cohabitant-e** et en automatisant l'accès aux droits sociaux.
15. Garantir l'accès à **un logement de qualité pour toutes et tous** en augmentant le nombre de logements publics, en développant les AIS, en pérennisant l'allocation loyer et en soutenant les alternatives aux maisons de repos (habitat solidaire et collectif, formules intergénérationnelles, habitat modulaire, etc.) qui créent du lien et limitent l'isolement.
16. **Taxer les gros patrimoines** et les plus-values réalisées sur les reventes d'actions.
17. Corriger la loi de 1996 sur la « compétitivité » pour redonner des **marges de négociation salariale**, rétablir le caractère indicatif de la « norme salariale » tout en garantissant un système d'indexation automatique des salaires.
18. Fixer l'âge du départ à la pension et le montant de celle-ci en tenant compte de **la durée et de la pénibilité des carrières**.
19. Sécuriser les parcours professionnels (des salariés comme des indépendants) en offrant **formation et « garantie emploi »** aux travailleurs et entrepreneurs en transition.
20. Définir **25 « territoires zéro chômeurs de longue durée »** supplémentaires en Wallonie.
21. Garantir **un accès universel à la médecine générale**, aux soins préventifs et aux soins psychologiques tout en sortant de la logique du contingentement et des quotas INAMI.

**22.** Appliquer le principe du **pollueur-payeur** afin de faire supporter les frais des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre les dégradations environnementales par ceux qui les ont causées.

### 3. Pour une société plus émancipatrice

**23.** Continuer à rendre plus effective la **gratuité de l'enseignement obligatoire** en supprimant les droits de chaise, en encadrant les coûts de l'extra-scolaire et en prévoyant une compensation financière pour les écoles afin de couvrir les frais de matériels ou d'activités à charges des élèves.

**24.** Élargir l'**accès à l'enseignement supérieur** et en assurer l'accessibilité financière par le renforcement du mécanisme de bourses d'étude.

**25.** Lutter aux côtés des enseignants contre la relégation en repensant l'orientation et l'école de l'après tronc-commun, en faisant de l'enseignement qualifiant un **choix positif et émancipateur** et en renforçant le dynamisme des filières d'enseignement en alternance.

**26.** Créer plus de **5.000 places supplémentaires d'accueil de la petite enfance d'ici 2030** pour garantir un accès effectif à un accueil de qualité à tous les enfants, en particulier les enfants en situation de pauvreté et ceux venant de familles monoparentales.

**27.** **Soutenir les artistes** et poursuivre le développement de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire pour assurer une culture de proximité, y compris dans les territoires ruraux.

**28.** Offrir **des espaces publics sans publicité** et renforcer la place de l'éducation aux médias en donnant accès à chaque élève en fin de secondaire à un abonnement numérique d'un média de presse écrite.

**29.** Consolider financièrement le secteur de l'éducation permanente, soutenir le développement d'**une citoyenneté active et critique**, en prise avec les problématiques sociétales et protéger la vitalité et l'indépendance des associations.

**30.** Soutenir toutes les organisations de jeunesse et centres de jeunes qui favorisent la citoyenneté et **garantir la prise en compte de la parole des jeunes** et leur participation dans les décisions qui les concernent.

**31.** Encourager la **pratique sportive pour tous** les publics, en renforçant les initiatives de découverte et d'initiation et en assurant un accès à des infrastructures de qualité, à un prix abordable via la mise en œuvre d'un nouveau plan piscines et le développement d'infrastructures permettant le sport de rue.

**32.** Lutter contre la fracture numérique en gardant des services publics physiquement accessibles tout en renforçant l'**éducation numérique dans les écoles** et en élargissant les missions des Espaces Publics Numériques (EPN) auprès des publics fragilisés.

### 4. Pour une société plus égalitaire et plus ouverte

**33.** Assurer l'**égalité de revenus entre les femmes et les hommes**, en individualisant les droits et en luttant contre les temps partiels subis, les écarts salariaux et les inégalités de pension que subissent encore trop souvent les femmes.

**34.** Étendre progressivement le **congé de naissance à 15 semaines**, soit la même durée que le congé de maternité.

**35.** Renforcer la **place des femmes et minorités de genre** dans les lieux de décisions (direction des entreprises privées et publiques, instances

politiques, institutions internationales, etc.) en assurant une mixité de minimum 40 % dans les conseils de direction des grandes entreprises.

- 36. Lutter contre toutes les formes de racisme et de violences**, notamment sexistes et sexuelles et inscrire la violence basée sur le genre dans la liste des crimes européens.
- 37. Garantir les droits et la sécurité des personnes LGBTQIA+** partout en Europe et renforcer la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des professionnel·les de tous les milieux de vie à la pluralité des orientations sexuelles et affectives, des identités et expressions de genre.
- 38. Élaborer et concrétiser dans chaque Région un plan d'action pour renforcer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.**
- 39. Assurer un accueil digne et le respect des droits fondamentaux des migrants et régulariser les travailleurs sans-papiers** tout en leur facilitant l'accès aux métiers en pénurie et en déliant leur titre de séjour de l'employeur initial.
- 40. Atteindre avant fin 2030 l'objectif des 0,7 % du RNB consacrés à l'Aide publique au développement** et l'orienter en priorité vers les pays qui en ont le plus besoin.
- 41. Octroyer un statut spécifique aux réfugiés climatiques** qui doivent fuir leur pays à cause des conséquences du dérèglement climatique.
- 42. Œuvrer à un commerce international équitable, plus juste et plus respectueux** des droits humains comme de l'environnement, et dès lors s'opposer aux traités de libéralisation comme le Mercosur.

## 5. Pour une société plus démocratique

- 43. Introduire la possibilité d'organiser des référendums** (et des référendums préférentiels) décisionnels.
- 44. Réduire de 30 % la rémunération des parlementaires et des ministres** et plafonner la rémunération totale des élus à 100 % de cette indemnité revue à la baisse.
- 45. Mettre en place, par tirage au sort, d'une assemblée citoyenne délibérative** permanente dont la compétence couvrirait tous les niveaux de pouvoir et permettre aux citoyennes et aux citoyens de déposer des propositions de loi, décret et ordonnance.
- 46. Refinancer la justice, créer des chambres de l'environnement, augmenter les moyens de lutte contre la délinquance financière et assurer l'égalité de toutes et tous devant la justice.**
- 47. Renforcer la capacité d'action de l'État fédéral** en lui octroyant un rôle de moteur d'un fédéralisme de coopération et d'arbitre en dernier ressort tout en installant une **circonscription fédérale** sur l'ensemble du pays.
- 48. Simplifier le paysage institutionnel** en supprimant les institutions provinciales, le Sénat, la Cocof et la Cocom et en réduisant le nombre de députés au Parlement bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 49. Généraliser le décumul intégral des mandats**, dépolitiser tous les recrutements dans la fonction publique et renforcer la transparence et l'éthique de toutes les institutions démocratiques.
- 50. Donner au Parlement européen le pouvoir législatif et supprimer la règle de l'unanimité au sein du Conseil de l'UE** (avec maintien des garanties de non régression pour les droits sociaux et environnementaux).